

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Délibération N° 2025 - 18 : Rénovation des locaux des services techniques - Attribution

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés : DUSSERT Sandrine

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée par la collectivité pour les travaux de rénovation des locaux des services techniques.

La consultation sur devis a été lancée le 28 janvier 2025 auprès de 4 entreprises pour une remise des offres fixées au 05/03/2025 à 12h00.

1 offre est parvenue et analysée pour le lot placo : l'entreprise DD PLACO .

1 offre est parvenue et analysée pour le lot électricité sanitaires : l'entreprise PISTOLET William Rénovation .

Il a été décidé de retenir l'entreprise DD PLACO pour un montant de 19 644.00 € H.T soit 23 572.80 € T.T.C.

Il a été décidé de retenir l'entreprise PISTOLET William Rénovation pour un montant de 6 432.58 € H.T soit 7 719.10 € T.T.C

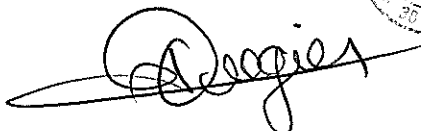
M William PISTOLET, représentant l'entreprise PISTOLET William Rénovation ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir pour les travaux de rénovation des locaux des services techniques, l'entreprise DD PLACO pour un montant de 19 644.00 € H.T.
- **DECIDE** de retenir l'entreprise PISTOLET William Rénovation pour un montant de 6 432.58 € H.T soit 7 719.10 € T.T.C
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et toutes les pièces s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU



Pour le Maire,

l'Adjoint Délégué

Jean Patrick Ougier
le Adjoint